



**Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France**

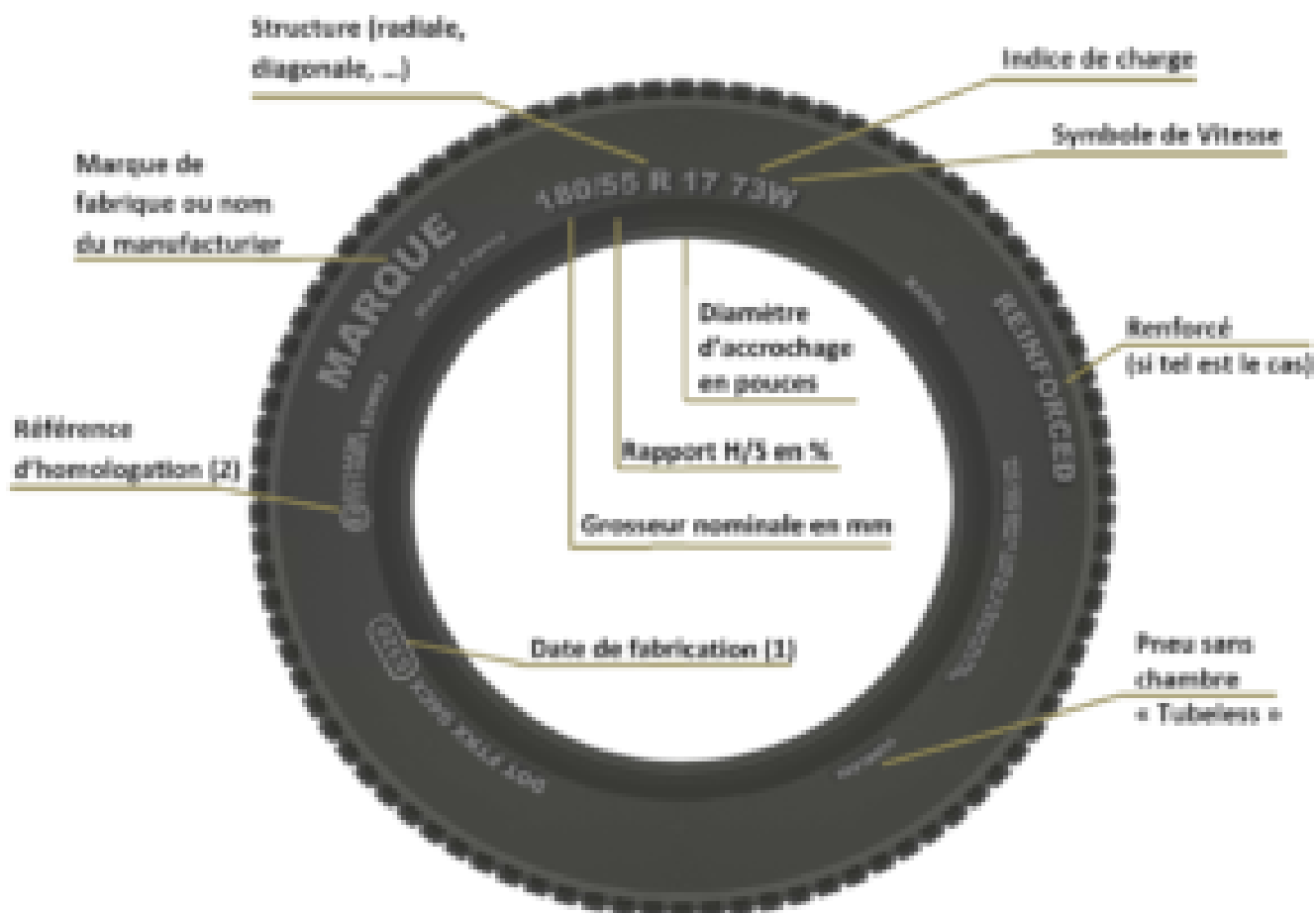
## **Marquages d'un pneu moto**

Il est essentiel de connaître la dimension des pneus (avant et arrière) qui équipent la moto.

Les pneus comportent, sur les côtés (autrement appelés flancs) un certain nombre d'indications complémentaires. Parmi ces indications, certaines ont un caractère réglementaire.



## Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France



### Note :

1) A compter du 01/01/2000, 4 chiffres = ex : 0519 -> 5<sup>ème</sup> semaine 2019

2)  suivi de nombre correspondant au pays d'homologation et du n° d'homologation, avec la lettre S pour les émissions sonores, W pour l'adhérence sur sol mouillé, R pour la résistance au roulement.



3) Le suffixe « CP » est spécifique au pneu pour Camping-car

## Marquages réglementaires qui attestent que le pneu est homologué par un pays :

**E2 75R XX XXXXX** : correspond au numéro d'homologation du pneumatique moto



## Travaux de Normalisation des Pneumatiques pour la France

attribué par les autorités françaises conformément au Règlement n° 75 (Règlement international pour les pneumatiques moto).

**M/C** : marquage spécifique pour les pneus moto conçus pour être utilisés exclusivement sur **jantes M/C** pour motocycle

**DOT** : (Department of Transportation – USA) est une exigence réglementaire américaine pour l'exportation du pneu aux Etats-Unis et au Canada

**REINF OU (REINFORCED)** : pneus conçus pour des **charges et pressions de gonflage supérieures** à la version standard.

### Pneu TUBELESS (TL)

C'est un pneu avec chambre à air déjà incorporée, qui est donc étanche seul. Un pneu TUBELESS doit être toujours monté sur une roue TUBELESS.



Il est donc fortement déconseillé de monter une chambre à air dans un pneu TUBELESS.

### Pneu TUBETYPE (TT)

C'est un pneu qui n'est pas étanche seul, il nécessite l'usage d'une chambre à air.



Il est recommandé d'utiliser une chambre à air neuve lors de chaque montage/démontage du pneu sur la jante.